

**MUNICIPALITÉ DE PAPINEAUVILLE  
MRC DE PAPINEAU  
PROVINCE DE QUÉBEC**

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL  
26 FÉVRIER 2019  
PROCÈS-VERBAL**

Séance extraordinaire du conseil municipal de la municipalité de Papineauville, tenue le 26 février 2019 au 188, rue Jeanne-d'Arc à 16h00.

**Ordre du jour :**

**1. Administration**

- 1.1 Ouverture de la séance
- 1.2 Appel nominal
- 1.3 Constatation de l'avis de convocation
- 1.4 Adoption de l'ordre du jour
- 1.5 Avis de motion : projet de règlement 2019-004 modifiant le règlement de zonage 2004-03-03 et visant à ajouter certains usages dans la grille 33-I
- 1.6 Adoption du premier projet de règlement 2019-004 modifiant le règlement de zonage 2004-03-03 et visant à ajouter certains usages dans la grille 33-I
- 1.7 Consultation publique premier projet de règlement 2019-004 modifiant le règlement de zonage 2004-03-03 et visant à ajouter certains usages dans la grille 33-I
- 1.8 Adoption de la politique familiale MADA

**2. Levée de la séance**

- 2.1 Levée de la séance spéciale.

**1.1 APPEL NOMINAL**

**À cette séance du Conseil, les élus suivants étaient présents :**

Monsieur le maire Christian Beauchamp  
Monsieur le conseiller Michel Leblanc, siège no 1  
Monsieur le conseiller Paul Gagnon, siège no 2  
Monsieur le conseiller Daniel Malo, siège no 3  
Monsieur le conseiller Alain Clément, siège no 4  
Monsieur le conseiller Laurent Clément, siège no 5  
Monsieur le conseiller Jean-Yves Carrière siège no 6

La directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe, madame Hélène Bélanger était aussi présente.

Le Conseil formait quorum et siégeait sous la présidence du Maire, Monsieur Christian Beauchamp.

**1.2 2019-02-89 OUVERTURE DE SÉANCE EXTRAORDINAIRE**

Monsieur le Maire, Christian Beauchamp constate qu'il y a quorum et déclare l'ouverture de la séance à 16H00, aucune personne n'est présente dans la salle.

**1.3 2019-02-90 CONSTATATION DE L'AVIS DE CONVOCATION**

Madame Hélène Bélanger, directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe confirme qu'un avis de convocation a été signifié à tous les membres du conseil et ce en conformité avec le code municipal du Québec. Tous les élus confirment avoir reçu convocation à ladite réunion.

#### 1.4 2019-02-91 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Monsieur le conseiller Laurent Clément

Que ce Conseil adopte l'ordre du jour tel que déposé. Tous les membres du conseil étant présents, et en conformité avec l'article 153 du Code municipal du Québec, acceptent l'ajout des points suivants :

- 1.9 Avis de motion : projet de règlement 2019-005 modifiant le règlement de zonage 2004-03-03 et visant à ajouter certains usages dans la grille 51-A
- 1.10 Adoption du premier projet de règlement 2019-005 modifiant le règlement de zonage 2004-03-03 et visant à ajouter certains usages dans la grille 51-A
- 1.11 Consultation publique premier projet de règlement 2019-005 modifiant le règlement de zonage 2004-03-03 et visant à ajouter certains usages dans la grille 51-A
- 1.12 Nouvelle demande auprès de la CPTAQ afin de permettre un usage autre que l'agriculture pour le 2770 route 148, lot 4 997 112
- 1.13 Augmentation du nombre d'heure de travail de la directrice générale adjointe

M. Christian Beauchamp, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

**Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

#### 1.5 2019-02-92 AVIS DE MOTION: PROJET DE RÈGLEMENT 2019-004 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 2004-03-03 ET VISANT À AJOUTER UN USAGE DANS LA ZONE 33-I

- CONSIDÉRANT que la municipalité de Papineauville est régie par le *Code municipal* et la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ;
- CONSIDÉRANT que le Conseil municipal a adopté le règlement de zonage 2004-03-03 le 21 juin 2004;
- CONSIDÉRANT que la municipalité trouve approprié de créer une classe d'usage "Classe Activité Para-Industriel" afin de répondre au besoin de la population;
- CONSIDÉRANT que cette nouvelle classe d'usage sera située dans le quartier industriel;
- CONSIDÉRANT que le Conseil municipal est d'avis que l'usage doit être ajouté dans la zone 33-I;
- ATTENDU qu'en vertu de l'article 445 du Code municipal, tout règlement doit, sous peine de nullité, être précédé d'un avis de motion donné à une séance régulière ou spéciale précédant celle de son adoption;

Monsieur le Conseiller Michel Leblanc donne avis de motion qu'à une séance ultérieure un règlement modifiant le règlement de zonage 2004-03-03 et visant à ajouter une classe d'usage "Classe Activité Para-Industrielle" dans la grille d'usage 33-I sera adopté.

M. Christian Beauchamp, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

**Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

1.6

**2019-02-93 ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT 2019-004 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 2004-03-03 ET VISANT À AJOUTER UN USAGE DANS LA ZONE 33-I**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Alain Clément

Que ce Conseil adopte le projet de règlement 2019-004 modifiant le règlement de zonage 2004-03-03 et visant à ajouter un usage au règlement de zonage et dans la grille d'usage 33-I.

Que la municipalité de Papineauville demande un avis de conformité du présent projet de règlement auprès de la MRC Papineau.

M. Christian Beauchamp, Maire demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

**Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

**MUNICIPALITÉ DE PAPINEAUVILLE  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE PAPINEAU**

**PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2019-004**

---

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE DE LA MUNICIPALITÉ DE PAPINEAUVILLE VISANT L'AJOUT D'UN USAGE CLASSE ACTIVITÉ PARA INDUSTRIELLE DANS LA ZONE 33-I

---

- CONSIDÉRANT que la municipalité de Papineauville est régie par le *Code municipal* et la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ;
- CONSIDÉRANT que le Conseil municipal a adopté le règlement de zonage 2004-03-03 le 21 juin 2004;
- CONSIDÉRANT que la municipalité trouve approprié de créer une classe d'usage Classe Activité Para-Industrielle afin de répondre au besoin de la population;
- CONSIDÉRANT que cette nouvelle classe d'usage sera située dans le quartier industriel;
- CONSIDÉRANT que le Conseil municipal est d'avis que l'usage doit être ajouté dans la zone 33-I;
- CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a dûment été donné lors de la séance du 26 février 2019.

**EN CONSÉQUENCE,**

**LE PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2019-004 DE LA MUNICIPALITÉ DE PAPINEAUVILLE ORDONNE CE QUI SUIT :**

**ARTICLE 1**

---

Le préambule ci-dessus énoncé fait partie intégrante du présent règlement.

**ARTICLE 2**

---

Le règlement de zonage numéro 2004-03-03 est modifié par l'ajout de l'article 3.2.5.10, intitulé :

### **Classe Activité Para-Industrielle**

Cette classe ne comprend que les Activités para-industrielles, c'est-à-dire celles qui sont fortement liées au domaine industriel comme le transport, l'entreposage, les entreprises industrielles polyvalentes, les entreprises engagées dans des productions impliquant une technologie de pointe, etc. Elle comprend aussi les entreprises non industrielles mais dont les activités, les besoins et les inconvénients qu'ils causent au voisinage se rapprochent de ceux du domaine industriel, non pas du point de vue économique, mais plutôt de celui de l'occupation de l'espace ou de l'impact sur l'environnement (ex.: commerces de gros, entreprises de construction, ateliers de réparation de mécanique de véhicule lourds, etc.).

### **ARTICLE 3 GRILLES DES SPÉCIFICIATIONS ZONAGE**

---

Aux grilles des spécifications, la classe Activité para-industrielle est ajoutée dans la première colonne sous l'onglet Industrie.

### **ARTICLE 4 AJOUT D'UN USAGE DANS LA ZONE 33-I**

---

Un point est ajouté dans la grille des spécifications de zonage afin de permettre la classe d'usage Activité para-industrielle dans la zone 33-I. Tel que montré dans la grille annexée au présent règlement et faisant partie intégrante du présent règlement.

### **ARTICLE 5 ENTRÉE EN VIGUEUR**

---

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

M. Christian Beauchamp, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

**Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

1.7

#### **2019-02-94 CONSULTATION PUBLIQUE SUR LE PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT 2019-004 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 2004-03-03 DE LA MUNICIPALITÉ DE PAPINEAUVILLE ET VISANT L'AJOUT D'UNE CLASSE D'USAGE « ACTIVITÉS PARA-INDUSTRIELLES » DANS LA ZONE 33-I**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Daniel Malo

Que ce conseil autorise la tenue d'une consultation publique sur le projet de règlement 2019-0004 modifiant le règlement de zonage 2004-03-03 le 6 mars 2019 à 15h00 à la salle du conseil municipal.

M. Christian Beauchamp, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

**Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

1.8

#### **2019-02-95 ADOPTION DE LA POLITIQUE FAMILIALE ET MADA ET DE SON PLAN D'ACTION**

ATTENDU qu'une mise à jour du plan d'action de la politique familiale et de la municipalité amie des aînés s'imposait;

ATTENDU que le comité formé à cette fin a déposé son projet de Plan d'action et de plan cadre pour la mise en application de la politique familiale et MADA 2019-2024.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Alain Clément

Que ce Conseil adopte le Plan d'action relatif à la politique familiale et MADA 2019-2014.

Que ce conseil adopte également le plan cadre relatif à la politique familiale et MADA 2019-2024

M. Christian Beauchamp, Maire demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

**Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

1.9

**2019-02-96 AVIS DE MOTION: PROJET DE RÈGLEMENT 2019-005 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 2004-03-03 EN Y AJOUTANT LES USAGES UTILITÉ PUBLIQUE ET ADMINISTRATION PUBLIQUE DANS LA ZONE 51-A**

CONSIDÉRANT que la municipalité de Papineauville est régie par le *Code municipal* et la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ;

CONSIDÉRANT que le Conseil municipal a adopté le règlement de zonage 2004-03-03 le 21 juin 2004;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Papineauville trouve appropriée d'ajouter les classes d'usages Utilité publique et Administration publique afin de répondre au besoin;

CONSIDÉRANT que ces classes d'usages seront situées dans la zone 51-A;

CONSIDÉRANT que le Conseil municipal est d'avis que les usages doivent être ajoutés dans la zone 51-A;

ATTENDU qu'en vertu de l'article 445 du Code municipal, tout règlement doit, sous peine de nullité, être précédé d'un avis de motion donné à une séance régulière ou spéciale précédant celle de son adoption;

Monsieur le Conseiller Jean-Yves Carrière donne avis de motion qu'à la séance tenante, un règlement modifiant le règlement de zonage 2004-03-03 et visant à ajouter les classes d'usages Utilité publique et Administration publique dans la grille d'usage 51-A sera adopté.

M. Christian Beauchamp, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

**Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

1.10

**2019-02-97 ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT 2019-005 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 2004-03-03 EN Y AJOUTANT LES USAGES UTILITÉ PUBLIQUE ET ADMINISTRATION PUBLIQUE DANS LA ZONE 51-A**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Leblanc

Que ce Conseil adopte le projet de règlement 2019-005 modifiant le règlement de zonage 2004-03-03 et visant à ajouter les usages mentionnés en titre dans la grille d'usage 51-A.

Que la municipalité de Papineauville demande l'appui du présent projet de règlement auprès de la MRC Papineau. De plus, la municipalité de Papineauville demande à la MRC Papineau de vérifier la conformité du présent règlement et de faire les modifications au schéma d'aménagement de la MRC si les dispositions du présent règlement ne sont pas conformes à ce dernier.

M. Christian Beauchamp, Maire demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

**Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

**MUNICIPALITÉ DE PAPINEAUVILLE  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE PAPINEAU**

**PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2019-005**

---

**PROJET DE RÈGLEMENT 2019-005 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 2004-03-03 EN Y AJOUTANT LES USAGES UTILITÉ PUBLIQUE ET ADMINISTRATION PUBLIQUE DANS LA ZONE 51-A**

- CONSIDÉRANT que la municipalité de Papineauville est régie par le *Code municipal* et la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ;
- CONSIDÉRANT que le Conseil municipal a adopté le règlement de zonage 2004-03-03 le 21 juin 2004;
- CONSIDÉRANT que la municipalité trouve appropriée d'ajouter les classes d'usages Utilité publique et Administration publique dans la zone 51-A ;
- CONSIDÉRANT que ces nouvelles classes d'usages seront situées en bordure d'un quartier industriel;
- CONSIDÉRANT que le Conseil municipal est d'avis que les usages doivent être ajoutés dans la zone 51-A;
- CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a dûment été donné lors de la séance du 26 février 2019.

**EN CONSÉQUENCE,**

**LE PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2019-005 DE LA MUNICIPALITÉ DE PAPINEAUVILLE ORDONNE CE QUI SUIT :**

**ARTICLE 1**

---

Le préambule ci-dessus énoncé fait partie intégrante du présent règlement.

**ARTICLE 2 AJOUT DES USAGES UTILITÉ PUBLIQUE ET ADMINISTRATION PUBLIQUE DANS LA ZONE 51-A**

---

Des points sont ajoutés dans la grille des spécifications de zonage afin de permettre les classes d'usages Utilité publique et Administration publique dans la zone 51-A. Tel que montré dans la grille annexée au présent règlement et faisant partie intégrante du présent règlement.

**ARTICLE 3 ENTRÉE EN VIGUEUR**

---

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

M. Christian Beauchamp, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

**Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

**1.11 2019-02-98 CONSULTATION PUBLIQUE SUR LE PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT 2019-005 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 2004-03-03 EN Y AJOUTANT LES USAGES UTILITÉ PUBLIQUE ET ADMINISTRATION PUBLIQUE DANS LA ZONE 51-A**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Alain Clément

Que ce conseil autorise la tenue d'une consultation publique sur le projet de règlement 2019-005 modifiant le règlement de zonage 2004-03-03 le 6 mars 2019 à 15h00 à la salle du conseil municipal.

M. Christian Beauchamp, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

**Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

**1.12 2019-02-99 NOUVELLE DEMANDE AUPRÈS DE LA CPTAQ AFIN DE PERMETTRE UN USAGE AUTRE QUE L'AGRICULTURE POUR LE 2770 ROUTE 148, LOT 4 997 112**

ATTENDU que le demandeur exploite un commerce de soudure depuis 1990 au 2770 Route 148, lot 4 997 112;

ATTENDU que le propriétaire désire vendre l'immeuble situé au 2770 Route 148 à la municipalité de Papineauville;

ATTENDU que la municipalité de Papineauville désire acquérir la propriété située au 2770 Route 148;

ATTENDU que l'autorisation de la CPTAQ concernant l'usage public est essentielle à la réalisation du projet;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Daniel Malo

Que ce Conseil confirme par le biais de la présente résolution que le 2770 Route 148, lot 4 997 112 n'est pas assujéti à un règlement de contrôle intérimaire et que l'usage sera autorisé.

Que ce Conseil, appui la demande d'autorisation en faveur du demandeur présentée à la CPTAQ.

M. Christian Beauchamp, Maire demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

**Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

**1.13 2019-02-100 AUGMENTATION DU NOMBRE D'HEURE DE TRAVAIL DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE**

ATTENDU l'absence de la Directrice générale pour une période indéterminée;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Paul Gagnon

Que ce Conseil autorise que le nombre d'heure de travail de la Directrice générale adjointe soit augmenté à 37.5 heures/semaine et ce rétroactivement au 14 janvier 2019.

M. Christian Beauchamp, Maire demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

**Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents**

**2.1 2019-02-101 LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Alain Clément

Que cette séance extraordinaire soit levée à 16h08.

M. Christian Beauchamp, Maire demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

**Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

#### RAPPORT DES ENGAGEMENTS DE CRÉDITS

Je soussignée, Hélène Bélanger, directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe de la Municipalité de Papineauville, certifie par la présente que des crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses projetées par le conseil municipal dans ce présent procès-verbal.

Et j'ai signé ce 26 février 2019.

Hélène Bélanger  
Directrice générale adjointe  
Secrétaire-trésorière adjointe

#### SIGNATURE DES RÉOLUTIONS PAR LE MAIRE

« Je soussigné, Christian Beauchamp, maire de la Municipalité de Papineauville atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

Et j'ai signé ce 26 février 2019.

Christian Beauchamp  
Maire